

MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

No de dossier : N° SDORU 2018-09-145

1. Date, événement et lieu	2. Origine	3. Objet
Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/> Consultation RRVQ ch. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation LAU <input type="checkbox"/> Tenue le mercredi 23 janvier 2019 , à 19 h au 49, avenue Ruel.	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53135Mb</i> , R.C.A.5V.Q.221.

4. Présences
<p>Membres avec droit de vote : Mmes Louise Côté et Micheline Boutin et MM. Sébastien Veilleux, André Ampleman, Christian Rousseau, Mathieu Goupil, Martin Racine et Serge Laberge.</p> <p>Membre sans droit de vote : M. Stevens Mélançon, conseiller municipal, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial.</p> <p>Personne-ressource : M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Gestion du territoire de la Ville de Québec.</p> <p>Animation et préparation du rapport : Mme Hélène St-Pierre, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne.</p>

<p>Informations présentées : demande d'opinion (RRVQ ch. P-4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la consultation publique; - Présentation des modifications proposées par le projet de règlement; - Une fiche synthèse de modification réglementaire ainsi qu'une carte de la zone concernée étaient disponibles. <p>Le projet de modification proposé vise à ajouter à la grille de spécification le groupe d'usages P2 établissement religieux comme groupe d'usages autorisés dans la zone 53135 Mb. L'Église Nouvelle Vie souhaite opérer son lieu culte au 4579, boulevard Sainte-Anne. Le bâtiment concerné, construit en 1960, a toujours eu comme vocation d'être un lieu de rassemblement, dont celle d'être une salle de réception pour la tenue de divers événements.</p> <p>Cette zone mixte, localisée en bordure du boulevard Sainte-Anne, au sud-est de l'avenue Montmorency et au sud-ouest de la côte Saint-Grégoire est composée de bâtiments relativement anciens dont une majorité de ceux-ci sont des habitations d'un à trois étages. Cette zone permet les commerces de vente au détail et de services et l'on y retrouve notamment la présence d'un bar et d'un garage de mécanique automobile.</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat d'émettre une recommandation au conseil d'arrondissement (demande d'opinion) en vertu de la Charte de la Ville de Québec. Le projet de règlement R.C.A.5.V.Q. 221, relativement à la zone 53135Mb, est susceptible d'approbation référendaire.</p>

5. Options soumises au vote	6. Description des options												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	0	B.	8	C.	0	Abstention	0	Total	8	<p>Option A – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p> <p>Option B – Accepter la demande, soit de recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification</p> <p>Option C – Toute autre option à formuler par le conseil de quartier.</p>
Option	Nombre de votes												
A.	0												
B.	8												
C.	0												
Abstention	0												
Total	8												

7. Questions et commentaires du public
Nombre de personnes présentes : 5 Nombre d'intervenants : 2

MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

No de dossier : N° SDORU 2018-09-145

Un résidant de l'avenue Royale demande si l'établissement religieux sera exempté de l'obligation de paiement de taxes municipales. Il demande quel serait le montant alloué aux taxes dans le cas où celles-ci devraient s'appliquer. Enfin, il souhaite avoir la confirmation qu'il ne s'agit pas d'une organisation liée à une secte religieuse.

- Le représentant de la Ville répond que l'Église Nouvelle Vie sera exemptée de l'obligation de payer des taxes municipales, mais qu'il ne possède pas l'information concernant l'exemption de taxes pour le propriétaire du bâtiment. Il précise que le déménagement de l'Église Nouvelle Vie est relié à leur expropriation en raison de l'aménagement du futur pôle d'échange d'Estimauville du réseau structurant de transport en commun.
- Monsieur Stevens Mélançon répond que l'Église Nouvelle Vie est locataire de la salle du 4579, boulevard Sainte-Anne et que l'organisation ne fait pas de sollicitation porte-à-porte dans le secteur. Il conclut que l'Église Nouvelle Vie est en activité depuis minimalement 15 ans, mais que pour opérer dans le secteur, une modification au zonage était nécessaire.
- Une administratrice mentionne que dans le cas où l'Église Nouvelle Vie quitterait les lieux du 4579, boulevard Sainte-Anne, c'est la mesure du droit acquis qui devrait s'appliquer pour le bâtiment.

Un résidant du quartier des Chutes-Montmorency mentionne qu'il souhaite avoir la confirmation que l'Église Nouvelle Vie ne paiera pas de taxes. Enfin, il demande si le propriétaire de la salle devra quant à lui, payer des taxes.

- Monsieur Stevens Mélançon répond qu'il ne possède pas l'information concernant les détails d'une exemption totale de taxes applicables pour le propriétaire du bâtiment. Il mentionne qu'il y a cependant des ententes avec certains organismes du milieu intéressés à louer la salle.

**Voir compte rendu de la séance du 19 décembre 2018 pour la première partie des questions et commentaires du public.*

8. Questions et commentaires du mandaté

Un administrateur demande une confirmation quant au nombre de cases de stationnement disponibles aux membres de l'Église.

- Le représentant de la Ville répond qu'il n'y a pas de cases de stationnement qui sont attirées spécifiquement aux membres et que ceux-ci peuvent bénéficier des stationnements disponibles en avant du bâtiment au niveau de l'emprise publique.

Une administratrice demande si la modification réglementaire liée au groupe d'usage P2 établissement religieux va s'appliquer à l'ensemble de la zone 53135Mb.

- Le représentant de la Ville répond que l'application du nouveau règlement se fera pour l'ensemble de la zone concernée.

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport la recommandation du conseil de quartier.

10. Recommandation spécifique du mandaté

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement à la zone 53135Mb, R.C.A.5V.Q. 221-* district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.

Approuvé par

Signé

Mathieu Goupil
Président
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

12 février 2019

Préparé par

Signé

Hélène St-Pierre
Conseillère en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

COMPTE-RENDU de la dixième assemblée régulière de l'année 2018 du conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency, tenue le mercredi 19 décembre, à 19 h, au Centre de loisirs Odilon-Blanchette, 49, avenue Ruel

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Mathieu Goupil	Président
M. Christian Rousseau	Vice-président
Mme Micheline Boutin	Trésorière
M. Sébastien Veilleux	Administrateur

ABSENCES :

Mme Louise Côté	Secrétaire
M. André Ampleman	Administrateur

IL N'Y A PAS QUORUM.

Étaient aussi présents :

M. Stevens Mélançon	Conseiller municipal District de la Chute-Montmorency-Seigneurial
Mme Hélène St-Pierre	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M. Sébastien Dumas	Conseiller en urbanisme Arrondissement de Beauport

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 14 personnes assistent à l'assemblée.

M. Mathieu Goupil souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe l'assemblée qu'il n'y a pas quorum et qu'il n'y a donc pas lieu d'adopter l'ordre du jour. Toutefois, il y aura présentation du projet de modification en lien avec la demande d'opinion.

Mme St-Pierre mentionne qu'en l'absence de quorum, la démarche liée à la demande d'opinion du conseil de quartier devra être reportée. Elle précise que compte tenu du fait qu'un avis porte-à-porte a été distribué et que 14 citoyens sont présents, monsieur Dumas, conseiller en urbanisme fera sa présentation et que les citoyens pourront lui adresser leurs questions séance tenante.

M. Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme présente le projet de modification au règlement R.C.A.5V.Q.221 (projet visant à ajouter à la grille de spécification le groupe d'usage P2 établissement religieux comme groupe d'usages autorisés dans la zone 53135Mb).

Mme St-Pierre invite les citoyens à adresser leurs questions à M. Dumas et informe que celles-ci seront notés au compte-rendu de la séance et ajoutées en annexe, au rapport de la demande d'opinion.

Période de questions et commentaires du public en lien avec la modification proposée:

Un résidant de la 110^e rue demande si l'espace réservé aux stationnements est considéré comme un droit acquis et si la modification réglementaire va permettre de conserver les 10 stationnements. Enfin, il demande si l'application du règlement va consentir au premier arrivé pour se stationner, d'être le premier servi.

- Le représentant de la Ville répond qu'il s'agit d'un stationnement public et que le promoteur conserve le droit acquis qui permet de ne pas être dans l'obligation d'aménager des cases de stationnement.

Un résidant du quartier demande combien de membres actifs l'Église Nouvelle Vie compte à son actif. Il demande des précisions quant à la fréquence des activités destinées aux membres.

- Un représentant de l'Église Nouvelle Vie répond que l'organisation compte environ 70 membres et que les soirées de prière se déroulent habituellement le mardi soir. Il mentionne que l'Église collabore notamment avec le centre communautaire Le Pivot et pour la tenue de différents événements du quartier qui requièrent la location de salles. Enfin, il précise qu'en dehors des activités de l'Église, l'organisation collabore avec la communauté et souhaite conserver une ouverture auprès de la population. Enfin, il mentionne que la raison pour laquelle l'Église doit se relocaliser est reliée à l'aménagement du nouveau terminus du RTC dans le secteur d'Estimauville.

Un résidant du boulevard Sainte-Anne demande si les membres de l'Église vont devoir faire du porte-à-porte au sein du quartier afin de recruter de nouveaux membres.

- Le représentant de l'Église Nouvelle Vie répond que l'idée d'être près de la communauté ne signifie pas pour eux de faire du porte-à-porte, mais plutôt d'avoir une certaine ouverture face aux différents besoins des organismes du quartier, notamment celui de permettre la location de leur salle.

Fin de la période de questions et commentaires en lien avec la modification proposée.

Mme St-Pierre invite les administrateurs à poser leurs questions à M. Dumas en attendant la tenue officielle de la demande d'opinion reportée en janvier 2019. Les administrateurs présents mentionnent ne pas avoir de questions et se disent en accord avec le projet de modification proposé. Il est précisé que leur avis sera toutefois soumis de façon formelle en janvier 2019 lors de la reprise de la demande d'opinion.

M. Stevens Mélançon remercie les citoyens pour leur présence et leur intérêt au conseil de quartier.

Mme St-Pierre remercie à son tour les participants pour leurs questions et elle cède la parole au président pour la suite de la séance.

M. Goupil propose d'aborder la période de questions et commentaires des citoyens.

Questions et commentaires des citoyens

Un citoyen demande des informations concernant la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Mme Micheline Boutin explique la composition et le fonctionnement du comité et invite le citoyen intéressé à s'impliquer via une nomination d'administrateur coopté au conseil de quartier lors d'une prochaine assemblée.

Un citoyen a remarqué que la structure de la Place Éphémère a été démontée malgré une bonne participation l'été dernier et questionne sur le retour de cette activité à l'été 2019. M. Mélançon informe que des discussions sont à venir avec le conseil d'arrondissement où les projets seront abordés un à un et où il sera question du matériel, de l'enveloppe budgétaire, etc.

Toutes les autres interventions concernent le déneigement dans le quartier Montmorency. Plusieurs problématiques sont citées dont, entre autres :

- l'étroitesse des rues;
- le ramassage des ordures;
- les interventions de l'entreprise en sous-traitance;
- les opérations déneigement et ses normes;
- les critères des contrats octroyés aux déneigeurs;
- le stationnement sous les bretelles de l'autoroute;
- les interdictions de stationnement;
- etc...

M. Melançon rappelle aux citoyens qu'il est très au fait de toutes les problématiques, qu'il a même participé à une patrouille de nuit en citant les multiples problèmes rencontrés. Il est en constante communication avec le responsable du déneigement à la Ville et des rencontres doivent avoir lieu en janvier 2019. Il a des photos pour appuyer toutes les revendications qu'il a l'intention de faire. Mme Boutin qui a participé au comité sur le déneigement mentionne qu'une résolution du conseil de quartier pourrait être votée en janvier prochain afin d'apporter un appui supplémentaire dans la démarche vers un meilleur déneigement du quartier.

Période d'intervention du conseiller municipal

M. Melançon dit sortir d'une intense période de travail où il a été question du Programme triennal d'immobilisations (PTI) et du budget municipal. Qu'il a assisté aux comités pléniers où participent tous les services municipaux. Il a mentionné qu'il suivra de façon serrée les projets qui ont été retirés du PTI citant en exemple le dossier de l'Aréna Gilles-Tremblay et celui de la Bibliothèque Étienne-Parent.

M. Goupil met fin à la séance en souhaitant à tous et à toutes de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année 2019. Il réitère l'invitation à la prochaine assemblée qui aura lieu le dernier mercredi de janvier.

La séance est levée à 20h00.

COMPTE-RENDU rédigé par madame Andrée Gaumont.

SIGNÉ

Mathieu Goupil
Président

SIGNÉ

Christian Rousseau
Vice-président